

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Bruxelles, le 21 mars 2025

Aux Actionnaires et Obligataires de
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE SA,
+ Administrateurs + Commissaire

Objet : Convocation à l'**Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2025**

Nombre d'action(s) nominative(s) en pleine propriété : _____, en usufruit : _____

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de notre société qui se déroulera le **23 avril 2025 à 10 h 30** au siège de la société.

Nous annexons à la présente :

- **l'ordre du jour** (annexe 1)
- le **rapport annuel** de l'exercice 2024
- un **formulaire de participation** à nous faire parvenir, complété et signé, pour le 17 avril 2025 au plus tard, en vue de confirmer votre participation à l'assemblée générale du 23 avril 2025 (annexe 2),
- un **formulaire de procuration** à nous faire parvenir, complété et signé, pour le 17 avril 2025 au plus tard, si vous souhaitez vous faire représenter à l'assemblée générale du 23 avril 2025 (annexe 3),
- un **aide-mémoire** sur les modalités pratiques pour participer à l'assemblée générale du 23 avril 2025 (annexe 4),
- un formulaire de **demande de modalités de communication par courrier électronique et de confirmation de votre compte bancaire** (annexe 5).

Tous les documents joints à la présente sont également disponibles sous forme électronique sur le site de la société à l'adresse suivante : <https://www.bois-sauvage.be/relation-investisseurs/>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Benoît Deckers
Directeur Général

Hubert Olivier
Président

Compagnie du Bois Sauvage, S.A.

Rue du Bois Sauvage 17 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0)2 227 54 50 – www.bois-sauvage.be

Banque BNP Paribas Fortis : IBAN BE16 2100 2828 7474 – BIC GEBABEBB – TVA : BE 0402.964.823 – RPM Bruxelles

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, SA
Rue du Bois Sauvage 17
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles - BCE BE 0402.964.823
www.bois-sauvage.be

Les actionnaires sont invités à participer à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se réunira le **mercredi 23 avril 2025 à 10 h 30** au siège de la Compagnie du Bois Sauvage.

Tous les documents relatifs à l'assemblée sont disponibles sur le site de la société (www.bois-sauvage.be).

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion (y compris les informations non financières sur la durabilité) du Conseil d'administration sur l'exercice 2024 ;
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2024 ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2024 et de l'affectation du résultat ;
4. Approbation du rapport de rémunération ;
5. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024 ;
6. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2024 ;
7. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur proposition du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, approbation de la désignation de la société Deloitte Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL, Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, avec comme représentant permanent Monsieur Tom Renders, (le 'Commissaire'), pour l'exécution de la mission obligatoire d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité. Ce mandat additionnel est octroyé au Commissaire pour une durée de 2 ans (durée résiduelle du mandat actuel de Deloitte), à savoir les exercices 2024 et 2025, et la rémunération est fixée à 116.580 EUR pour l'exercice 2024 et 78.900 EUR pour l'exercice 2025 (TVA non comprise) ;
8. Divers.

Le Conseil d'administration recommande d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 inclus.

Modalités de participation à remplir pour l'assemblée générale

1. Enregistrement

Les actionnaires sont invités à faire enregistrer les actions pour lesquelles ils veulent exercer leur droit de vote pour **le mercredi 9 avril 2025 à minuit** (Date d'Enregistrement) :

- les détenteurs d'actions nominatives, par l'inscription de ces actions dans le registre des actions nominatives de la société ;
- les détenteurs d'actions dématérialisées, par l'inscription de ces actions dans les comptes de leur institution financière qui devra délivrer une attestation certifiant le nombre d'actions dématérialisées détenues par l'actionnaire à la Date d'Enregistrement et l'envoyer directement à Euroclear Belgium, Issuer Service, 1 boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) (e-mail : ebe.issuer@euroclear.com) en charge de centraliser les attestations de dépôt des actions.

Veuillez noter qu'un nouveau formulaire de vote établi par la Fédération belge du Secteur Financier (FEBELFIN) à l'intention des intermédiaires/institutions financières est effectif depuis le 1^{er} janvier 2025. Ce modèle standardisé doit être utilisé par les intermédiaires qui utilisent actuellement le canal de messagerie électronique pour soumettre les instructions de vote de leurs clients à l'émetteur ou à son agent. Il est disponible sur demande auprès de notre agent Euroclear Belgium (ebe.issuer@euroclear.com) ou via l'adresse ag.cbs@bois-sauvage.be. Ce document ne remplace pas les formulaires de procuration ou de vote par correspondance à utiliser par les actionnaires qui le souhaitent.

2. Formulaire de participation

Tous les actionnaires notifieront en outre à la société, par courrier ou e-mail, pour le **jeudi 17 avril 2025 au plus tard** (Date de Notification) le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer, en renvoyant le « formulaire de participation ».

Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale en utilisant le « formulaire de procuration » établi par la société. Ce formulaire, disponible sur le site internet de la société, doit parvenir par courrier ou e-mail, pour le **jeudi 17 avril 2025 au plus tard**, à la Cie du Bois Sauvage.

Droits des actionnaires

Sont disponibles sur le site internet de la société www.bois-sauvage.be, les informations détaillées sur les droits des actionnaires visés aux articles 7:129 et 7:130 du CSA :

- de demander l'inscription de sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision et ce pour le **mardi 1 avril 2025 à minuit**. L'ordre du jour complété sera dans ce cas publié le **mardi 8 avril 2025 au plus tard** ;
- et/ou de transmettre des questions écrites pour le **jeudi 17 avril 2025 au plus tard**.

Documents disponibles

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale sont disponibles sur le site de la société www.bois-sauvage.be.

Tous les documents sont à envoyer à la Cie du Bois Sauvage, dans les délais cités ci-avant, soit par courrier : rue du Bois Sauvage 17 à 1000 Bruxelles, soit par e-mail : ag.cbs@bois-sauvage.be.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A renvoyer au plus tard le 17 avril 2025 :
Rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles
ou via email à : ag.cbs@bois-sauvage.be

AVIS DE PARTICIPATION

Le (la) soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Domicile :

.....

ou

Dénomination :

Forme juridique :

Siège :

.....

Représenté par :

Propriétaire de

..... (quantité)

actions de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

participera à l'**Assemblée Générale Ordinaire** des actionnaires de Compagnie du Bois Sauvage
qui se tiendra le **23 avril 2025 à 10 h 30**.

Fait à, le

(Signature)

A renvoyer au plus tard le 17 avril 2025 :
Rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles
ou via email à ag.cbs@bois-sauvage.be

FORMULAIRE DE PROCURATION

Le (la) soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Domicile :

.....

OU

Dénomination :

Forme juridique :

Siège :

.....

Représenté par :

Propriétaire de

..... (quantité)

actions de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

déclare constituer pour mandataire spécial à l'effet de me représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** des actionnaires de cette société qui se tiendra le **23 avril 2025 à 10 h 30** :

M. ou Mme

et lui donner pouvoir d'émettre tous votes sur tous objets figurant à l'ordre du jour, accepter toutes modifications à cet ordre du jour et tous amendements qui seraient apportés aux propositions qui en forment l'objet, passer et signer tous procès-verbaux, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat, promettant ratification au besoin.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion (y compris les informations non financières sur la durabilité) du Conseil d'administration sur l'exercice 2024 ;
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2024 ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2024 et de l'affectation du résultat ;
4. Approbation du rapport de rémunération ;
5. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024 ;
6. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2024 ;
7. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur proposition du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, approbation de la désignation de la société Deloitte Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL, Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, avec comme représentant permanent Monsieur Tom Renders, (le 'Commissaire'), pour l'exécution de la mission obligatoire d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité. Ce mandat additionnel est octroyé au Commissaire pour une durée de 2 ans (durée résiduelle du mandat actuel de Deloitte), à savoir les exercices 2024 et 2025, et la rémunération est fixée à 116.580 EUR pour l'exercice 2024 et 78.900 EUR pour l'exercice 2025 (TVA non comprise) ;
8. Divers.

Le Conseil d'administration recommande d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 inclus.

AVIS IMPORTANT

*Afin d'être valable, cette procuration doit être envoyée à COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE par courrier postal, à l'adresse Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles, ou par e-mail à ag.cbs@bois-sauvage.be au plus tard le **jeudi 17 avril 2025**.*

En cas d'envoi par courrier électronique, il suffit de renvoyer une copie scannée ou photographiée de la procuration, remplie et signée, à l'adresse de l'assemblée générale, avec une copie recto-verso de la carte d'identité du mandant.

L'actionnaire qui souhaite se faire représenter par un mandataire doit accomplir les formalités d'enregistrement préalable et de confirmation de participation telles que décrites dans la convocation par la société.

Pour toute résolution sans indication de vote, il sera émis en mon nom un vote favorable à l'adoption des propositions de décision présentées ou agréées par le Conseil d'administration.

INDICATIONS DE VOTE

PREMIERE RESOLUTION (point 3 à l'ordre du jour) : Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2024 et de l'affectation du résultat

Approuver les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2024 de la Compagnie du Bois Sauvage SA et l'affectation du résultat tels qu'ils sont proposés dans le rapport annuel de l'exercice 2024

Approuvée Rejetée Abstention

DEUXIEME RESOLUTION (point 4 à l'ordre du jour) : Approbation du rapport de rémunération

Approuver le rapport de rémunération de l'exercice 2024

Approuvée Rejetée Abstention

TROISIEME RESOLUTION (point 5 à l'ordre du jour) : Décharge aux Administrateurs

Donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2024

Approuvée Rejetée Abstention

QUATRIEME RESOLUTION (point 6 à l'ordre du jour) : Décharge au Commissaire

Donner décharge au Commissaire pour l'exercice 2024

Approuvée Rejetée Abstention

CINQUIEME RESOLUTION (point 7 à l'ordre du jour) : Approbation de la désignation de la société Deloitte Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL, Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, avec comme représentant permanent Monsieur Tom Renders, (le 'Commissaire'), pour l'exécution de la mission obligatoire d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité. Ce mandat additionnel est octroyé au Commissaire pour une durée de 2 ans (durée résiduelle du mandat actuel de Deloitte), à savoir les exercices 2024 et 2025, et la rémunération est fixée à 116.580 EUR pour l'exercice 2024 et 78.900 EUR pour l'exercice 2025 (TVA non comprise)

Désigner la société « Deloitte Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL » pour l'exécution de la mission obligatoire d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité, dans le cadre d'un mandat additionnel octroyé pour une durée de 2 ans, à savoir les exercices 2024 et 2025, et moyennant une rémunération de 116.580 EUR pour l'exercice 2024 et 78.900 EUR pour l'exercice 2025 (TVA non comprise)

Approuvée Rejetée Abstention

Fait à, le

(Dater et faire précéder la signature de "Bon pour pouvoir")

Compagnie du Bois Sauvage, SA
Rue du Bois Sauvage 17
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles - BCE BE 0402.964.823
www.bois-sauvage.be

Aide-mémoire sur les modalités pratiques pour participer à l'assemblée générale du 23 avril 2025

I. CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à l'article 7:134 §2 du Code des Sociétés et Associations, les actionnaires seront admis et pourront voter à l'assemblée générale uniquement si les **deux conditions** suivantes sont remplies :

- 1) Compagnie du Bois Sauvage doit pouvoir déterminer, sur base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que les actionnaires détenaient en date du **mercredi 9 avril 2025 à minuit** (heure belge) (« **Date d'Enregistrement** »), le nombre d'actions pour lequel ils ont l'intention de participer à l'assemblée générale,

ET

- 2) les actionnaires doivent **confirmer explicitement** au plus tard le **jeudi 17 avril 2025** qu'ils souhaitent participer à cette assemblée générale par l'envoi du formulaire « Avis de participation ».

A. **ENREGISTREMENT**

Pour les détenteurs de parts sociales nominatives :

Les détenteurs **de parts sociales nominatives** devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de Compagnie du Bois Sauvage le **mercredi 9 avril 2025 à minuit** (heure belge) pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent s'enregistrer à la Date d'Enregistrement et pour lequel ils souhaitent prendre part à l'assemblée générale.

Pour les détenteurs de parts sociales dématérialisées :

Les détenteurs **d'actions dématérialisées** devront notifier à leur établissement financier, au plus tard le jour de la Date d'Enregistrement, **soit le mercredi 9 avril 2025 à minuit** (heure belge), le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent s'enregistrer et pour lequel ils souhaitent prendre part à l'assemblée générale.

L'établissement financier transmettra l'information requise à Euroclear Belgium (Issuer Service, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) (email : ebe.issuer@euroclear.com), en charge de centraliser les attestations de dépôt des actions, dans le même délai.

La constatation de la détention du nombre d'actions dématérialisées à la Date d'Enregistrement sera confirmée à Compagnie du Bois Sauvage par Euroclear Belgium.

Veillez noter qu'un nouveau formulaire de vote établi par la Fédération belge du Secteur Financier (FEBELFIN) à l'intention des intermédiaires/institutions financières est effectif depuis le 1^{er} janvier 2025. Ce modèle standardisé doit être utilisé par les intermédiaires qui utilisent actuellement le canal de messagerie électronique pour soumettre les instructions de vote de leurs clients à l'émetteur ou à son agent. Il est disponible sur demande auprès de notre agent Euroclear Belgium (ebe.issuer@euroclear.com) ou via l'adresse ag.cbs@bois-sauvage.be. Ce document ne remplace pas les formulaires de procuration ou de vote par correspondance à utiliser par les actionnaires qui le souhaitent.

B. CONFIRMATION DE PARTICIPATION

En supplément de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessus, les actionnaires devront **au plus tard le jeudi 17 avril 2025** explicitement confirmer à Compagnie du Bois Sauvage, à l'aide du formulaire « Avis de participation », qu'ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Seules les personnes actionnaires de Compagnie du Bois Sauvage à la Date d'Enregistrement seront autorisées à participer et à voter à l'assemblée générale.

II. VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires peuvent **se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire**. Les actionnaires désigneront leur mandataire en utilisant le « Formulaire de procuration » mis à disposition par Compagnie du Bois Sauvage. La désignation du mandataire par l'actionnaire est faite par écrit ou par voie électronique et doit être signée par l'actionnaire, le cas échéant sous la forme d'une signature électronique conforme aux exigences légales en vigueur.

Selon l'article 7:143 du Code des Sociétés et Associations, il y a un **conflit d'intérêts** lorsque le mandataire :

1. est la société elle-même ou une de ses filiales ;
2. est membre du conseil d'administration ou d'un organe de gestion de la société ou d'une de ses filiales ;
3. est un employé ou un commissaire de la société ou d'une de ses filiales ;
4. a un lien parental avec une personne physique visée aux points 1 à 3 ou est le conjoint ou le cohabitant légal d'une telle personne ou d'un parent d'une telle personne.

Crée également une situation de conflit d'intérêts potentiel l'absence de désignation de mandataire, auquel cas la société désignera comme mandataire un membre de son conseil d'administration, le secrétaire du Conseil ou l'un de ses employés. En cas de conflit d'intérêts potentiel entre l'actionnaire et le mandataire qu'il a désigné, les règles suivantes s'appliqueront :

- « *le mandataire doit divulguer les faits précis qui sont pertinents pour permettre à l'actionnaire d'évaluer le risque que le mandataire puisse poursuivre un intérêt autre que celui de l'actionnaire*»,
- « *le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour compte de l'actionnaire qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour*».

La Compagnie du Bois Sauvage vous invite dès lors à exprimer votre instruction spécifique de vote en cochant une case pour chaque point à l'ordre du jour.

Les formulaires de procuration peuvent être obtenus au siège de la société, sur le site internet (www.bois-sauvage.be) ou par l'intermédiaire d'Euroclear Belgium. La procuration signée doit parvenir à Compagnie du Bois Sauvage (par courrier à Compagnie du Bois Sauvage SA, rue du Bois Sauvage 17 à 1000 Bruxelles ou par e-mail à ag.cbs@bois-sauvage.be), **au plus tard le jeudi 17 avril 2025**.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation de participation décrite ci-dessus.

III. DROIT D'AJOUTER DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR ET DE DEPOSER DES PROPOSITIONS DE DECISION - DROIT DE POSER DES QUESTIONS

En vertu de l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, les actionnaires possédant seul ou conjointement au moins 3% du capital de Compagnie du Bois Sauvage et qui en établissent la possession en vertu du même article, ont le droit :

- 1) de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour, et
- 2) de déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les propositions de nouveaux points à l'ordre du jour et les propositions de décisions doivent parvenir à Compagnie du Bois Sauvage (par courrier à Compagnie du Bois Sauvage SA, rue du Bois Sauvage 17 à 1000 Bruxelles ou par e-mail à ag.cbs@bois-sauvage.be), au plus tard le **mardi 1 avril 2025 à minuit (heure belge)**.

Compagnie du Bois Sauvage publiera un ordre du jour modifié au plus tard le **mardi 8 avril 2025** si au cours de la période mentionnée ci-dessus une ou plusieurs demandes d'ajouter de nouveaux points ou de proposer de nouvelles résolutions à l'ordre du jour ont été reçues.

Par ailleurs, en vertu de l'article 7:129 du Code des Sociétés et Associations, tous les actionnaires, qui ont satisfait aux conditions d'enregistrement et de confirmation de participation à l'assemblée générale, ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et au commissaire avant l'assemblée générale ou oralement pendant ladite assemblée.

Les questions préalables, par écrit, aux administrateurs et/ou au commissaire, doivent parvenir à Compagnie du Bois Sauvage au plus tard le **jeudi 17 avril 2025 à minuit (heure belge)**. Il y sera répondu lors de l'assemblée générale pour autant que la question se rapporte aux sujets de l'ordre du jour et dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas préjudice aux intérêts financiers de la société ou à ses engagements de confidentialité.

Une question orale posée lors de l'assemblée générale recevra une réponse dans les mêmes conditions.

IV. MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Tous les documents concernant cette assemblée générale que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires pourront être consultés sur le site internet de Compagnie du Bois Sauvage (www.bois-sauvage.be) à partir du **vendredi 21 mars 2025** au soir.

A compter de cette même date, les actionnaires pourront consulter ces documents les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège de Compagnie du Bois Sauvage SA, rue du Bois Sauvage 17 à 1000 Bruxelles, et/ou obtenir gratuitement les copies de ces documents. Les demandes de copies, sans frais, peuvent également être adressées par e-mail à ag.cbs@bois-sauvage.be ou par courrier à Compagnie du Bois Sauvage SA, rue du Bois Sauvage 17 à 1000 Bruxelles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A renvoyer au plus tard le 17 avril 2025
Rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles
ag.cbs@bois-sauvage.be

FORMULAIRE DE MOYENS DE COMMUNICATION AVEC
L'ACTIONNAIRE ET DE CONFIRMATION DU COMPTE BANCAIRE

Le (la) soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Domicile :

ou

Dénomination :

Forme juridique :

Siège :

Représenté par :

Adresse e-mail :

Tél. et/ou GSM :

accepte, si ce n'est pas déjà le cas, de recevoir à l'avenir toutes les communications de la société, y compris les convocations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires ainsi que les documents annexes, y inclus le Rapport Annuel, par courrier électronique en lieu et place d'un courrier ordinaire et ce jusqu'à révocation de ma part,

confirme les coordonnées bancaires suivantes pour le paiement des dividendes :

Code IBAN :

Code BIC :

Fait à, le2025

(Signature)

Uniquement dans le cadre de la présente assemblée, nous vous demandons de bien vouloir confirmer vos données en nous renvoyant ce **formulaire dûment rempli accompagné d'une copie recto-verso de votre carte d'identité par courrier à Compagnie du Bois Sauvage SA, 17 rue du Bois Sauvage, 1000 Bruxelles ou par mail à ag.cbs@bois-sauvage.be.**

Compagnie du Bois Sauvage respecte la législation sur la vie privée et notamment le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD).

Compagnie du Bois Sauvage ne collecte que les données qui lui sont communiquées par vos soins et qui sont nécessaires à l'exécution des obligations de la société envers ses actionnaires.

Les données personnelles sensibles (par ex. votre numéro de compte) sont toujours traitées de manière confidentielle et ne sont jamais divulguées.

Des mesures de sécurité dans le traitement de vos données sont utilisées pour les protéger contre tout accès, utilisation, perte ou divulgation non autorisés.

Vous pouvez à tout moment demander la consultation des données personnelles vous concernant traitées par Compagnie du Bois Sauvage et éventuellement demander la correction ou la suppression des données inexactes ou incomplètes via : <https://www.bois-sauvage.be/contact/>

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE DE LA SOCIETE LE 23 AVRIL 2025 A 10H30

La séance est ouverte à 10h30, sous la présidence de M. Nils VAN DAM

Il désigne Mme Domatienne GRAULS
pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. André DE BARSY et M. Bruno SPILLIAERT
sont désignés pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Madame le Commissaire participe également à l'Assemblée .

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 21 mars 2025,
- du Tijd du 21 mars 2025, et
- de l'Echo du 21 mars 2025,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires et aux obligataires en nom et la liste des présences.

Le Président précise que ces documents ont été publiés sur le site de la société le 21 mars 2025 et communiqués également au média Symex Charterinvestor à la même date.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président leur demande de reconnaître que l'Assemblée générale annuelle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

52 actionnaires présents ou représentés ont déposé 926.490 actions
donnant droit au même nombre de voix.

Il existe actuellement 1.618.993 actions représentatives du capital de la société.
Compte tenu de 11.342 actions tenues en propre, le nombre de droits de vote maximum est donc de 1.607.651.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur le fait que les comptes statutaires de l'exercice 2024 repris dans le Rapport Annuel constituent une version abrégée, conformément à l'article 3 :17 du code des Sociétés et des Associations.

L'Assemblée dispense le bureau de la lecture des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.



Après avoir entendu un exposé rappelant les faits marquants de l'exercice 2024 et passé en revue les différentes questions des actionnaires, dont les réponses seront disponibles sur le site de la société et figurent en annexes au présent procès-verbal, le Président rappelle que conformément à ce qui est inscrit dans les procurations, pour toute résolution sans indication de vote, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable à l'adoption des propositions de décisions présentées ou agréées par le Conseil d'administration.

Le Président passe alors au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion (y compris les informations non financières sur la durabilité) du Conseil d'administration sur l'exercice 2024,
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2024,
3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2024 et de l'affectation du résultat,
4. Approbation du rapport de rémunération,
5. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024,
6. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2024,
7. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur proposition du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, approbation de la désignation de la société Deloitte Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL, Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, avec comme représentant permanent Monsieur Tom Renders, (le 'Commissaire'), pour l'exécution de la mission obligatoire d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité. Ce mandat additionnel est octroyé au Commissaire pour une durée de 2 ans (durée résiduelle du mandat actuel de Deloitte), à savoir les exercices 2024 et 2025, et la rémunération est fixée à 116.580 EUR pour l'exercice 2024 et 78.900 EUR pour l'exercice 2025 (TVA non comprise),
8. Divers.

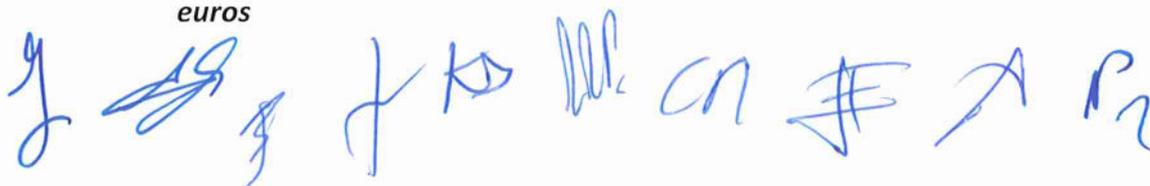
Le Conseil d'administration recommande d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 inclus.

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes :

DECISIONS

PREMIERE RESOLUTION (point 3 à l'ordre du jour)

1. *Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2024 et de l'affectation du résultat, et fixation du dividende brut unitaire de l'exercice 2024 à 8,40 euros*



Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2024 font apparaître une perte de 73.918.453,20 Euros.

En tenant compte du bénéfice reporté de 620.793.649,22 Euros, le bénéfice à affecter s'élève à 546.875.196,02 Euros.

Le dividende brut unitaire de l'exercice proposé pour 2024 est de 8,40 Euros par titre.

L'affectation du bénéfice répartisable pour 2024 se présente comme suit :

- à la réserve légale :	0,00 Euros
- aux autres réserves :	0,00 Euros
- aux réserves indisponibles pour actions propres	9.531.702,83 Euros
- à la distribution d'un dividende brut de 8,40 euros	13.599.541,20 Euros
- à l'annulation du dividende brut sur actions propres de l'année précédente	-124.279,20 Euros
- aux actions propres au 31/12/2024	- 26.762,40 Euros
- à la prime bénéficiaire pour les membres du personnel	0.00 Euros

le solde, constituant le bénéfice à reporter, se monte à 523.894.993,59 Euros.

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2024 de la Compagnie du Bois Sauvage S.A. et l'affectation des résultats proposés, par :

925.923 voix POUR
509 voix CONTRE
58 ABSTENTIONS

soit 99,94% des votes exprimés.

DEUXIEME RESOLUTION (point 4 à l'ordre du jour)

Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2024 et en conséquence de l'octroi aux administrateurs d'une rémunération pour leur fonction au sein du Conseil d'administration de Bois Sauvage d'un montant total de 327.625 Euros.

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2024 par:

925.923 voix POUR
509 voix CONTRE
58 ABSTENTIONS

soit 99,94% des votes exprimés.

TROISIEME RESOLUTION (point 5 à l'ordre du jour)

Donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2024

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la Compagnie du Bois Sauvage pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 par:

.....**925.923**..... voix POUR
.....**509**..... voix CONTRE
.....**58**..... ABSTENTIONS

soit**99,94**.....% des votes exprimés.

QUATRIEME RESOLUTION (point 6 à l'ordre du jour)

Donner décharge au Commissaire pour l'exercice 2024.

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 par:

.....**925.923**..... voix POUR
.....**509**..... voix CONTRE
.....**58**..... ABSTENTIONS

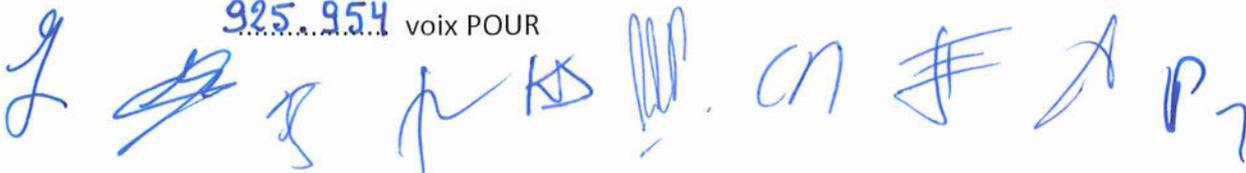
soit**99,94**.....% des votes exprimés.

CINQUIEME RESOLUTION (point 7 à l'ordre du jour)

Approbation de la désignation de la société Deloitte Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL, Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, avec comme représentant permanent Monsieur Tom Renders, (le 'Commissaire'), pour l'exécution de la mission obligatoire d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité. Ce mandat additionnel est octroyé au Commissaire pour une durée de 2 ans (durée résiduelle du mandat actuel de Deloitte), à savoir les exercices 2024 et 2025, et la rémunération est fixée à 116.580 EUR pour l'exercice 2024 et 78.900 EUR pour l'exercice 2025 (TVA non comprise),

L'Assemblée approuve la désignation de la société Deloitte Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL, pour l'exécution de la mission obligatoire d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité pour une période de 2 ans, à savoir les exercices 2024 et 2025, et moyennant une rémunération fixée à 116.580 EUR pour l'exercice 2024 et 78.900 EUR pour l'exercice 2025 (TVA non comprise), par :

.....**925.954**..... voix POUR



.....536..... voix CONTRE

.....0..... ABSTENTIONS

soit99,94.....% des votes exprimés.

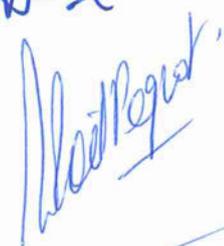
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à18h50.....


Le Président

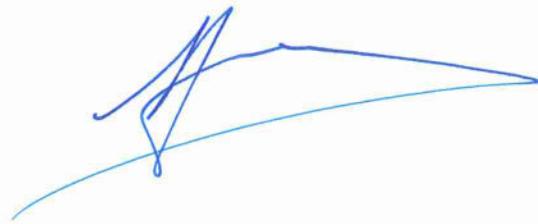

La Secrétaire

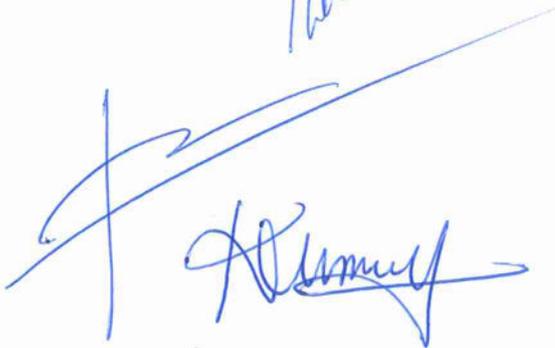
Les Scrutateurs



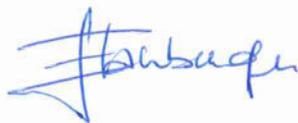



Les Actionnaires











QUESTIONS RÉPONDUES EN ASSEMBLÉE / VRAGEN BEANTWOORD TIJDENS DE VERGADERING

1. **Hoe beoordeelt het management de beursprestatie van de laatste 10j ? De huidige koers is vergeleken met de koers in 2014 zowat ongewijzigd.**

De NAV van Cie du Bois Sauvage is van 460M in 2014 naar 808M in 2024 gestegen. Helaas reageerde de aandelenkoers niet op dezelfde manier, met een zwakte in de afgelopen twee jaar. Dit onderwerp wordt regelmatig besproken door de Raad van Bestuur.

Comment la direction évalue-t-elle la performance du marché boursier au cours des 10 dernières années ? Le cours actuel de l'action est pratiquement inchangé par rapport au cours de 2014.

La valeur nette d'inventaire de la Cie du Bois Sauvage est passée de 460 millions en 2014 à 808 millions en 2024. Malheureusement, le cours de l'action n'a pas réagi de la même manière, avec une faiblesse au cours des deux dernières années. Cette question est régulièrement discutée au sein du Conseil d'administration.

2. **Que pouvez-vous nous dire au sujet de votre investissement dans Ynsect ?**

- La survie de la société est en question ; c'est la raison pour laquelle nous avons amorti cette participation.
Pour rappel:
- C'était un investissement très en amont avec un niveau de risque assumé en 2018 sur un projet dont les fondamentaux et l'usine pilote déjà construite étaient très prometteurs .
- Circonstances de marché comme la forte augmentation des coûts de construction et une période de covid longue ayant entraîné un *cash burn* significatif.
- Exécution plus compliquée qu'anticipé avec une consommation capex trop importante.

Wat kunt u ons vertellen over uw investering in Ynsect?

- *Het voortbestaan van het bedrijf is twijfelachtig, daarom hebben we deze investering afgeschreven.*
Ter herinnering:
- *Het was een investering in een zeer vroeg stadium met een risiconiveau aangenomen in 2018 op een project waarvan de fundamenteen en de reeds gebouwde pilootfabriek veelbelovend waren.*
- *Marktomstandigheden zoals de sterke stijging van de bouwkosten en een lange covidperiode resulteerden in een aanzienlijke cash burn.*
- *De uitvoering was moeilijker dan verwacht, met een te belangrijk capexverbruik.*

3. **Niettegenstaande Berenberg én Eaglestone meer bijdroegen tot het operationeel resultaat wordt er toch afgeboekt op zowel Berenberg als Eaglestone. Wat is daar de reden van?**

Dit is inderdaad niet intuïtief. Berenberg en Eaglestone maken in 2024 winst, maar de IFRS-waarderingsmodellen geven negatieve waarden. De voornaamste redenen daarvan zijn :

- Wat Berenberg betreft, is de waardering op een model gebaseerd dat rekening houdt met de laatste drie jaren (in 2023= 2021, 2022, 2023 en in 2024= 2022, 2023, 2024). In 2021 boekte Berenberg een recordjaar winst, waarmee rekening werd gehouden in het 2023 waarderingsmodel, maar niet langer in de berekening van 2024. Daardoor het verschil.
- Voor Eaglestone is de waardering gebaseerd op een toekomstig verdienmodel waarin de te verwerven projecten zijn opgenomen. Eaglestone verkoopt momenteel meer projecten dan het er verwerft, wat een negatief effect heeft op het model.

Bien que Berenberg et Eaglestone aient contribué davantage au résultat d'exploitation, Berenberg et Eaglestone ont néanmoins été dépréciées. Quelle en est la raison ?

Ce n'est effectivement pas intuitif. Berenberg et Eaglestone réalisent un bénéfice en 2024, mais les modèles d'évaluation IFRS donnent des valeurs négatives. Les principales raisons sont les suivantes :

- *En ce qui concerne Berenberg, l'évaluation est basée sur un modèle qui tient compte des trois dernières années (en 2023 = 2021, 2022, 2023 et en 2024 = 2022, 2023, 2024). En 2021, Berenberg a enregistré un bénéfice record, qui a été pris en compte dans le modèle d'évaluation de 2023, mais plus dans le calcul de 2024. D'où la différence.*
- *Pour Eaglestone, l'évaluation est basée sur un modèle de bénéfices futurs qui inclut les projets à acquérir. Actuellement, Eaglestone vend plus de projets qu'elle n'en acquiert, ce qui a un effet négatif sur le modèle.*

4. **Le pôle Galactic-Futero est actuellement évalué à 25.313 K€. Pourriez-vous, s'il vous plaît, détailler la répartition de cette valorisation entre les différentes sociétés qui composent ce pôle ? Par ailleurs, cette valeur semble être inférieure à la valorisation de Futero suite à sa dernière augmentation de capital.**

Nos participations en Galactic et pour partie en Futero sont détenues via notre participation en Serendip et n'ont donc à l'origine pas de valeur distincte.

Ces participations sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Cette méthode correspond à la valeur d'acquisition et ajustée chaque année de notre quote-part des résultats. Il n'y a donc pas d'utilisation de juste valeur pour ces participations conformément aux normes IFRS. Il n'y a donc pas de dégagement de valeur individuelle pour les composants des actifs de Serendip.

Par ailleurs, conformément à notre définition d'Actif Net Réévalué (voir page 49 de notre rapport annuel 2024), il n'est pas tenu compte d'ajustement de juste valeur pour nos participations mises en équivalence. La petite taille relative de l'augmentation de capital Futero ne permettant pas encore selon les normes IFRS d'être considérée comme valeur de marché et justifie donc cette position.

De Galactic-Futero pijler wordt momenteel gewaardeerd op €25.313.000. Kunt u deze waardering uitsplitsen naar de verschillende bedrijven die deel uitmaken van deze pijler ? Bovendien lijkt deze waarde lager te zijn dan de waardering van Futero na zijn laatste kapitaalverhoging.

Onze deelnemingen in Galactic en een deel van Futero worden gehouden via onze deelneming in Serendip en hadden daarom oorspronkelijk geen afzonderlijke waarde.

Deze deelnemingen worden geconsolideerd volgens de vermogensmutatiemethode. Deze methode komt overeen met de aankoopwaarde, elk jaar aangepast met ons aandeel in de winst. In overeenstemming met IFRS wordt de reële waarde niet gebruikt voor deze investeringen. Als gevolg hiervan is er geen individuele waarde bepaald voor de onderdelen van de activa van Serendip.

Bovendien wordt, in overeenstemming met onze definitie van Intrinsieke Waarde (zie pagina 49 van ons jaarverslag 2024), geen reële waarde in aanmerking genomen voor onze investeringen verwerkt volgens de 'equity'-methode. De relatief kleine omvang van de kapitaalverhoging van Futerro maakt het nog niet mogelijk om deze te beschouwen als een marktwaarde onder IFRS en rechtvaardigt daarom deze positie.

5. **Gezien de beurskoers begrijpen wij dat CBS doorgaat met het programma van inkoop van eigen aandelen. Maar blijft er dan nog voldoende cash over om nieuwe investeringen te doen ?**

De geldsommen die worden gebruikt om deze operaties van inkoop te doen zijn niet zo groot. Er blijft dus voldoende cash capaciteit over om investeringen te realiseren.

Compte tenu du cours de l'action, nous comprenons que CBS poursuive son programme de rachat d'actions. Mais cela laissera-t-il suffisamment de liquidités disponibles pour réaliser de nouveaux investissements ?

Les sommes d'argent utilisées pour réaliser ces opérations de rachat ne sont pas très importantes. Il reste donc une capacité financière suffisante pour réaliser des investissements.

6. **Waarom blijft CBS investeren in Umicore ? Het gewicht van Umicore in de rekeningen van CBS is te groot waardoor het bedrijf wordt blootgesteld aan de sterke koersdaling van Umicore.**

CBS heeft al meer dan een tiental jaren het aandeel Umicore in haar beleggingsportefeuille. Het is een historische positie waarin de oprichter van CBS - de heer Guy Paquot - had belegd. De UMICORE positie in de rekeningen van CBS is een belangrijke belegging maar dit is te verklaren door het groot bedrag dat oorspronkelijk erin werd geïnvesteerd. De huidige waarde van Umicore in de rekeningen van CBS is bijna dezelfde als de oorspronkelijke waarde.

Pourquoi CBS continue-t-elle à investir dans Umicore ? Le poids d'Umicore dans les comptes de CBS est trop important, ce qui l'expose à la chute brutale du cours de bourse d'Umicore.

CBS détient l'action Umicore dans son portefeuille d'investissements depuis plus de dix ans. Il s'agit d'une position historique dans laquelle le fondateur de CBS - M. Guy Paquot - avait investi. La position Umicore dans les comptes de CBS représente un investissement important, mais cela s'explique par le montant élevé investi à l'origine. La valeur actuelle d'Umicore dans les comptes de CBS est presque la même que sa valeur d'origine.

7. **Wat is de invloed van de cacao prijsstijging op de verkoopprijs ? Als deze geen impact heeft op de verkoopprijs, hoe beheerst CBS deze prijsstijging?**

Voor het jaar 2024 heeft CBS deze prijsstijging gedekt door aankopen op termijn te realiseren op basis van een goede aankoopprijs. Bovendien kan CBS beroep doen, voor een deel van haar

behoefden, op de productie van haar plantage in Ecuador, dankzij zijn deelneming in Ecuadorcolat.

Quel est l'impact de l'augmentation du prix du cacao sur le prix de vente ? Si elle n'a pas d'impact sur le prix de vente, comment CBS gère-t-elle cette hausse de prix ?

Pour l'année 2024, CBS a couvert cette hausse de prix en effectuant des achats à terme sur la base d'un bon prix d'achat. De plus, CBS peut compter, pour une partie de ses besoins, sur la production de sa plantation en Equateur, grâce à sa participation dans Ecuadorcolat.

8. Wat is de oorzaak van de serieuze daling van de beurskoers van het CBS aandeel?

Wij kunnen het niet uitleggen aangezien de beurskoers niet afhankelijk is van de houding van CBS.

Wij kunnen slechts uitleg geven over de NAV.

Quelle est la cause de la forte baisse du cours de l'action CBS ?

Nous ne pouvons pas l'expliquer car le cours de l'action ne dépend pas de l'attitude de CBS. Nous ne pouvons expliquer que la valeur nette d'inventaire.

9. In een recente interview voor De Tijd, heeft de CEO van Neuhaus – Isabel Baert – vermeld dat een uitbreiding van de Chocoladeactiviteiten in de Verenigde Staten was bestudeerd. Is deze uitbreiding nog steeds geldig aangezien de door Trump aangekondigde verhoging van de douanetarieven?

Wij realiseren amper 10% van onze omzet in de Verenigde Staten. We overwegen strategieën om deze tariefverhogingen te neutraliseren. Maar we kijken ook naar andere gebieden voor onze expansie, onder meer in Azië en het Midden-Oosten. Wij hebben momenteel geen grote uitbreidingsplannen in de VS.

Dans une récente interview pour De Tijd, la CEO de Neuhaus - Isabel Baert - a mentionné qu'une extension de l'activité Chocolat aux États-Unis était à l'étude. Cette expansion est-elle toujours d'actualité compte tenu de l'augmentation des tarifs douaniers annoncée par Trump ?

Nous réalisons à peine 10 % de notre chiffre d'affaires aux États-Unis. Nous réfléchissons à des stratégies pour neutraliser ces hausses de tarifs. Mais nous regardons aussi vers d'autres zones pour notre expansion, notamment en Asie et au Moyen-Orient. Pour l'instant, nous n'avons pas de grands projets d'expansion aux États-Unis.

10. De Chocoladeafdeling – en meer bepaald Neuhaus – doet het goed. Zou het niet opportuun zijn om deze afdeling te verkopen om de beurskoers van CBS te doen stijgen of Neuhaus afzonderlijk van de holding te laten noteren op de beurs ?

CBS heeft altijd een visie op lange termijn gehad en zal dit blijven hebben. De voorgestelde oplossingen zouden slechts een potentieel positief effect hebben op korte termijn. Op korte termijn heeft CBS geen plannen in de bovengenoemde richtingen. CBS ziet veel potentieel op lange termijn in de Chocolade afdeling en wil de controle behouden.

La division Chocolat - et plus particulièrement Neuhaus - se porte bien. Ne serait-il pas opportun de vendre cette division pour augmenter le cours de l'action de CBS ou de faire coter Neuhaus en bourse séparément du holding ?

CBS a toujours eu et continuera à avoir une vision à long terme. Les solutions proposées n'auraient un effet potentiellement positif qu' à court terme.

À court terme, CBS n'a aucun projet dans les directions susmentionnées. CBS voit un grand potentiel à long terme dans la division chocolat et souhaite en garder le contrôle.

- 11. Is de kapitaalallocatie van CBS - en onder meer het programma van inkoop van eigen aandelen - een strategie om in de toekomst meer geld naar de aandeelhouders toe te wijzen? Het is niet de bedoeling om het programma inkoop eigen aandelen verder uit te breiden.**

La répartition du capital de CBS - et, entre autres, son programme de rachat d'actions - est-elle une stratégie visant à allouer plus d'argent aux actionnaires à l'avenir ?

Il n'est pas prévu d'étendre le programme de rachat d'actions.

- 12. De leider van Jeff de Bruges zal in de nabije toekomst misschien zijn taak willen overdragen. Zal CBS deze taak op termijn willen overnemen?**

Het is de bedoeling om de Chocolade afdeling verder te versterken maar er bestaan op dit moment geen plannen voor Jeff de Bruges.

Le dirigeant de Jeff de Bruges pourrait vouloir céder sa place dans un avenir proche. CBS voudra-t-elle reprendre cette tâche en temps voulu ?

L'objectif est de renforcer la division Chocolat, mais rien n'est prévu pour Jeff de Bruges à l'heure actuelle.

- 13. Wat betreft de investeringen in de vastgoedsector is het de bedoeling om de huidige investeringen te bewaren en laten aflopen tot hun volledige realisatie of gaat CBS ook investeren in nieuwe projecten?**

Momenteel zijn er geen nieuwe investeringen voorzien maar CBS zal verder projecten blijven ontwikkelen met dezelfde middelen.

En ce qui concerne les investissements dans le secteur immobilier, l'intention est-elle de conserver les investissements actuels et de les laisser se poursuivre jusqu'à leur pleine réalisation ou CBS va-t-elle également investir dans de nouveaux projets ?

Aucun nouvel investissement n'est actuellement prévu, mais CBS continuera à développer des projets avec les mêmes ressources.

- 14. CBS est-elle en mesure de faire face à de nouveaux investissements et simultanément de poursuivre ses rachats d'actions propres ?**

Parallèlement à son programme de rachat d'actions propres, CBS dispose encore de moyens financiers suffisants pour réaliser des investissements.

Is CBS in staat om nieuwe investeringen aan te gaan en tegelijkertijd haar programma voor inkoop van eigen aandelen voort te zetten?

Naast haar inkoopprogramma eigen aandelen heeft CBS nog steeds voldoende financiële middelen om investeringen te doen.

- 15. Quid des investissements dans Futerro ? L'autre actionnaire historique (Finasucre) est actuellement en restructuration et ne va pas probablement pas continuer à financer Futerro. Qu'en pensez-vous ? Comment Futerro va-t-elle réaliser sa future levée de fonds de 400M à 600M EUR ?**

Il est encore trop tôt pour déterminer si CBS effectuera dans le futur des investissements complémentaires. Des discussions sur les solutions de financement sont actuellement en cours entre Futerro et divers établissements bancaires. En outre, il existe des possibilités d'obtenir en France des subsides pour financer le projet de construction d'usine. Néanmoins, il existe effectivement un risque sur cette levée de fonds de 400M à 500M EUR.

Hoe zit het met de investering in Futerro? De andere historische aandeelhouder (Finasucre) wordt momenteel geherstructureerd en zal waarschijnlijk niet doorgaan met het financieren van Futerro. Wat denken jullie daarover? Hoe gaat Futerro tussen 400 miljoen EUR en 600 miljoen EUR ophalen?

Het is nog te vroeg om te bepalen of CBS in de toekomst verder zal investeren. Er zijn momenteel gesprekken tussen Futerro en verschillende bankinstellingen over financieringsoplossingen. Daarnaast zijn er mogelijkheden om subsidies in Frankrijk te krijgen om het bouwproject van de fabriek te financieren. Toch is er een risico verbonden aan deze fondsenwerving van 400 miljoen EUR tot 500 miljoen EUR.

- 16. U zegt dat de Raad van Bestuur van CBS het onderwerp van de beurskoers in het oog houdt en regelmatig bespreekt. Maar wat zijn de stappen die CBS maakt?**

CBS kan - en mag - de beurskoers niet beïnvloeden. De Raad van Bestuur bedenkt verschillende strategieën met de bedoeling dat deze laatste het vertrouwen van de investeerders in het CBS aandeel zullen verhogen.

Vous dites que le Conseil d'administration de CBS suit le sujet du cours de bourse de l'action et en discute régulièrement. Mais quelles sont les mesures prises par CBS ?

CBS n'est pas en mesure - et ne peut pas - influencer le cours de l'action. Le Conseil d'administration élabore diverses stratégies dans le but d'accroître la confiance des investisseurs dans l'action CBS.

- 17. In 2024 heeft CBS een bedrag van 25,9 miljoen EUR aan dividenden ontvangen en een bedrag van 13,6 miljoen EUR aan dividenden uitgekeerd. De vennootschap heeft geen schulden. Wat doet CBS met het verschil, te weten ongeveer 12 miljoen EUR ? Zou het niet mogelijk zijn de dividend te verhogen?**

Het bovenvermelde verschil wordt geïnvesteerd, wat ook in het belang van de aandeelhouders is.

En 2024, CBS a reçu des dividendes pour un montant de 25,9 millions EUR et a payé des dividendes pour un montant de 13,6 millions EUR. La société n'a pas de dettes. Que fait CBS de la différence, soit environ 12 millions EUR ? Ne serait-il pas possible d'augmenter le dividende ?

La différence susmentionnée est investie, ce qui est également dans l'intérêt des actionnaires.

18. Wij merken op dat naast de cacao prijsstijging ook anderen grondstoffen hun prijs zien stijgen (bv. melk, noten, ...). CBS kondigt niet veel nieuwe interessante investeringsprojecten aan. Wat is de investeringsstrategie van CBS ?

De strategie van CBS is de Chocolade afdeling verder te ontwikkelen.

Nous constatons qu'outre la hausse du prix du cacao, d'autres matières premières voient également leurs prix augmenter (par exemple : le lait, les noix, ...). CBS n'annonce pas beaucoup de nouveaux projets d'investissement intéressants. Quelle est la stratégie d'investissement de CBS ?

La stratégie de CBS consiste à poursuivre le développement de la division Chocolat.